

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 octobre 2011**

**DCM N° 11-10-22**

**Objet : ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS A METZ**

**Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué**

La municipalité œuvre depuis 2008 pour renforcer la dynamique étudiante de Metz, notamment en améliorant l'accueil des étudiants dans la ville et tout particulièrement celui des étudiants étrangers qui sont plus de 3000 à Metz. C'est en ce sens que la Ville soutient et accompagne l'Association Inter-Cultures Promotion (A.I.C.P). Cette dernière, fondée en 2003, axe son action pour et avec les étudiants étrangers. Dans cette perspective, elle propose notamment un accueil permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants d'origine étrangère. En complément de ces dispositions d'accueil existantes, elle assure des permanences à chaque rentrée, de septembre à décembre (tous les jours, soirs et week-ends) à la Maison de l'Etudiant sur le campus du Saulcy.

Ce projet d'accueil implique une permanence téléphonique 7j/7, un accompagnement des nouveaux étudiants dans leurs démarches administratives (aide aux étudiants en précarité administratives, sans-papiers...), une aide d'urgence aux primo arrivants, une proposition de solutions de logement provisoire d'urgence (logements de La Patrotte), et enfin, une aide matérielle liée à leur installation. Une journée culturelle d'accueil et d'intégration vient renforcer cette action, afin de permettre aux étudiants de prendre contact avec les acteurs de la vie étudiante, de bénéficier d'une bonne intégration dans la cité et de découvrir la gastronomie lorraine.

Le budget prévisionnel du projet d'accueil s'élève à 15 619,20 €. Les partenaires sont l'Université Paul Verlaine (5 000 €), Metz Métropole (4 500 €), et le CROUS Nancy-Metz (2 119 €). Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- **De soutenir l'association Inter Culture Promotion (AICP)** et de lui verser une subvention de 3 000 € pour l'organisation de l'accueil des nouveaux étudiants étrangers.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **3 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué :  
Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**